

Le 3 décembre 2024

Monsieur,

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), j'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 25 novembre 2024, dans laquelle vous avez transmis au Comité, en vertu du paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) et conformément à la Notice n° 7 d'aide à l'application, une demande de dérogation visant à autoriser l'UNICEF à mener des activités humanitaires en République populaire démocratique de Corée, en particulier à acheter et expédier vers la République populaire démocratique de Corée des articles indispensables à l'achèvement d'un projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans le cadre des activités relatives aux programmes de l'UNICEF dans ce pays.

Je vous informe qu'après l'avoir dûment examinée, le Comité a décidé, en vertu du paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité, d'approuver la demande de dérogation présentée dans la lettre susmentionnée ainsi que l'extension, à titre exceptionnel, du délai prévu à cet effet, et d'autoriser le transfert, dans un délai de 12 mois, des articles qui y sont visés et dont la liste est jointe à la présente note. Les articles devront être expédiés en un seul chargement ou par envoi groupé, le but étant de gagner en efficacité et de simplifier le dédouanement.

Le Comité rappelle que les sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée par le Conseil dans ses résolutions n'ont pas pour objet de porter préjudice à la population civile, et que la note verbale qu'il a adressée aux États Membres et son communiqué de presse portant la cote SC/13113 en date du 8 décembre 2017 contiennent des précisions concernant l'aide humanitaire apportée à la République populaire démocratique de Corée. Il est également rappelé dans la note que chaque État Membre doit appliquer pleinement les mesures imposées par le Conseil, en gardant à l'esprit la nécessité d'expliquer clairement aux entités publiques et privées relevant de sa juridiction que l'application des sanctions ne doit pas indûment entraver l'aide humanitaire.

M. Omar Abdi
Directeur général adjoint chargé des programmes
UNICEF

Le Comité autorise et encourage l'UNICEF à mener les opérations commerciales et financières strictement nécessaires à l'achat des biens et services faisant l'objet de la dérogation et figurant en pièce jointe, sans préjudice des décisions commerciales qui seront prises à cet égard.

Dans le même temps, le Comité demande aux organisations qui fournissent une aide humanitaire en République populaire démocratique de Corée de respecter la durée de la dérogation qui leur est accordée et de se conformer pleinement aux lois, réglementations et autorisations nationales qui régissent les opérations financières et commerciales, le transport de marchandises et les activités de dédouanement sur le territoire des États Membres concernés.

Je vous informe que la présente lettre et son annexe seront publiées sur le site du Comité 1718 et mises à la disposition du public, notamment des autorités nationales qui participent au contrôle des transferts vers la République populaire démocratique de Corée faisant l'objet d'une dérogation, et ce, pour une durée de 12 mois.

Le Comité tient à remercier l'UNICEF de sa diligence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente
du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1718 (2006)
Pascale **Baeriswyl**

Pièce jointe :
– Liste des articles destinés à la
République populaire démocratique
de Corée

DPRK UN Sanction Exemption Request – Additional items to be procured for WASH in 2024

Sno	Program	Material Description	Specifications	Purpose	Estimated Value	Origin	Port of departure	Port of entry	Parties involved in transaction	Measure to ensure for use of intended purpose
1	Water, Sanitation and Hygiene	Steel plate	1 ton of Steel plate, Thickness 3mm, width 1,500mm, 6 meters length	Deliver safe water supply for 76,276 population assigned in 1 hospital & 1 clinic and for children of 3 school.	\$4,000.00	China	To be determined	To be determined	To be determined	UNICEF International staff will provide monitoring to ensure that the supplies are used for the intended purpose.
2	Water, Sanitation and Hygiene	Steel wire	98 kg of Steel wire, Diameter 3mm	Deliver safe water supply for 76,276 population assigned in 1 hospital & 1 clinic and for children of 3 school.	\$600.00	China	To be determined	To be determined	To be determined	UNICEF International staff will provide monitoring to ensure that the supplies are used for the intended purpose.
3	Water, Sanitation and Hygiene	Steel wire	227 kg of Steel wire, Diameter 1.2mm	Deliver safe water supply for 76,276 population assigned in 1 hospital & 1 clinic and for children of 3 school.	\$300.00	China	To be determined	To be determined	To be determined	UNICEF International staff will provide monitoring to ensure that the supplies are used for the intended purpose.
			Total supply amount		\$4,900.00					